

## **Avis adopté**

Séance plénière du 13 janvier 2026

# **« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »**

## **Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales**

Les infrastructures – réseau routier, ferroviaire, fluvial, d'électricité, d'eau - sont des piliers de la vie économique et sociale, comme de l'attractivité des territoires.

Or, tout ce patrimoine est aujourd'hui doublement fragilisé. En raison d'une part, de son vieillissement et de sa dégradation liée à un sous-investissement chronique dans son entretien (la « dette grise ») ; en raison d'autre part, de l'accélération et de l'amplification des effets du changement climatique.

L'avis appelle à recenser, sur l'ensemble du territoire, l'état des infrastructures dans toute leur diversité, tant au regard de leurs vulnérabilités actuelles que face aux risques climatiques à venir. Il invite ensuite à passer à l'action sans attendre afin de les protéger, dans une approche à la fois pragmatique mais aussi préventive et anticipatrice.

Le groupe Artisanat et Professions libérales partage pleinement ces enjeux.

Pour les mettre en œuvre, l'Avis décline une série de préconisations dont plusieurs nous semblent particulièrement structurantes.

La mise en place d'une stratégie nationale à dimension interministérielle nous semble nécessaire pour assurer un véritable pilotage de la politique d'infrastructures, sur la base d'une cartographie complète de la situation de celles-ci.

Cette stratégie ne saurait toutefois réussir qu'en s'appuyant sur un dialogue régulier et structuré avec les collectivités territoriales, afin de prendre en compte les besoins locaux, y compris à l'échelle des bassins de vie notamment sur les questions de mobilité.

Au regard des services fondamentaux qu'offrent les infrastructures en réponse aux besoins des activités économiques comme à ceux de la population, le groupe ne peut que partager la nécessité d'amplifier les investissements publics et privés, afin non seulement de rénover celles qui sont dégradées, mais aussi d'engager dès maintenant les travaux de modernisation et d'adaptation nécessaires pour réduire la sensibilité de chacune face au changement climatique. Il nous semble également fondamental de prévoir une programmation pluriannuelle des investissements publics qui donnerait de la visibilité aux maîtres d'ouvrage.

Si les besoins financiers pour remettre à niveau les infrastructures et les adapter au changement climatique sont considérables, l'avis nous rappelle que ceux-ci sont toujours moindres lorsqu'ils sont conduits de manière préventive. Les reporter, c'est en effet prendre le risque de mise à l'arrêt d'une infrastructure avec des conséquences financières bien supérieures.

Alors que les collectivités territoriales gèrent la grande majorité des routes et des ponts, nous considérons qu'il est fondamental qu'elles soient accompagnées tant en termes d'ingénierie que de financement.

Parmi les leviers de financement identifiés par l'avis, le groupe retient la réaffectation d'une partie des taxes liées à l'automobile au profit des routes et des ponts gérés par collectivités territoriales, ou encore la mobilisation de l'épargne avec la création d'un nouveau livret dédié à l'adaptation des infrastructures.

Ces pistes présentent le mérite de réorienter en priorité des ressources, tout en limitant la pression financière sur les usagers, même si celle-ci ne peut être totalement exclue.

Le groupe approuve par ailleurs, la proposition d'une action au niveau européen sur le sujet de la participation des poids lourds à l'entretien et au renouvellement des routes et des ponts qu'ils empruntent, et de veiller dès maintenant à la bonne application des restrictions de circulation qui leur sont applicables sur certaines voies départementales ou communales.

Alors que la performance et la résilience de l'ensemble des infrastructures conditionnent la vitalité de nos territoires, le groupe partage l'ambition portée par cet avis, en estimant que certaines de ses préconisations pourraient enrichir le récent projet de loi-cadre ciblé sur les transports.

Le groupe Artisanat et Professions libérales **a donc voté favorablement l'avis.**